

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale





l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité en	vironnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :
07/02/2023	17/03/2023		2023-6753
	1. Intitulé du pr	ojet	
Construction d'un complexe sportif co	mmunal		
2 Identification du	י (סט des) maître(s) d'ouvra	ge eu du (eu des)	nátitionnairo(s)
2.1 Personne physique	r (oo des) mame(s) a oovia	ge oo do (oo des)	permorniane(s)
Nom	Prénom		
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	COMMUNE DE SOULLANS		
Nom, prénom et qualité de la personne	ROUILLE Jean-Michel, Maire	9	
habilitée à représenter la personne morale			
RCS / SIRET 2 1 8 5 0 2 8	4 7 0 0 0 1 3	Forme juridique	Collectivité territoriale
Joigne	ez à votre demande l'ann	exe obligatoire	n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	au des seuils et critères anne	exé à l'article R. 1	22-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspo		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du pro (Préciser les éventuelles rui	ojet au regard de briques issues d'a	s seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41a>	Aires de stationnement ouv		
44d>	Autres équinements sportife	s culturals ou do la	pisirs et aménagements associés
	Adires equiperients sportif.	s, caltureis da de ic	nsiis et amenagements associes
	4. Caractéristiques généro	ales du projet	
Doivent être annexées au présent formu		la rubrique 8.1 de) formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent			
Construction d'un complexe sportif, de 2 d	ourts extérieurs de tennis, 78	places de parking	
Le complexe sportif comporte :			
- une salle omnisports,			
- une salle artistique,			
- une salle de deux courts de tennis,			
des vestiaires/douches,des sanitaires,			
- des locaux techniques			
- une salle de convivialité.			
Déconstruction d'un local de 50 m²			
Deconstruction a un jocal de 30 m			

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

La construction du complexe sportif consiste à créer sur la commune un pôle équipements publics à vocation sportive et de loisirs rassemblant sur le même site plusieurs équipements différents mais complémentaires les uns et les autres. Ce projet est en cohérence avec les équipements existants : deux terrains de football homologués, boulodrome, vestiaires sportifs.

La construction d'une salle de tennis s'impose assez naturellement : la discipline n'a pas sa place dans le centre ville et occupe actuellement des salles de sports co. et le revêtement de la salle n°2 n'est pas adapté. Les salles mises à disposition ne sont pas adaptées (taille, confort ...).

Il s'agit pour ce projet de répondre aux besoins des associations sportives de la commune ainsi que des structures municipales (écoles et centre de loisirs), en termes de confort de pratiques avec des équipements de qualité répondant aux normes les plus récentes y compris d'accessibilité optimisée pour tous les usages.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme des équipements sportifs de proximité (2022-2024 / 5000 équipements de sports de proximité) annoncé par le Président de la République le 14 octobre 2021.

Cet aménagement permettra de désengorger le centre bourg tout en réduisant les nuisances occasionnées par le trafic routier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet dans sa phase travaux consiste en :

- la démolition d'un local de 50 m²,
- la préparation du terrain d'assiette,
- la réalisation d'espaces verts pour insérer parfaitement le projet dans son environnement.

Les ouvrages constitutifs de la construction devront satisfaire aux règles administratives, techniques et à la réglementation spécifique aux équipements sportifs. De manière générale, les solutions techniques retenues devront être durables et ne pas dépendre des matériaux de leur résistance aux dégradations et considérer leur aspect environnemental (isolant nautrel, bois naturellement durable labellisé FSC et de provenance locale, peintures et vernis bénéficiant de la certification NF Environnement ou Ecolabel Européen...).

L'orientation du bâtiment prend en compte : le sens du vent, le rayonnement solaire, les besoins en lumière naturelle, le contexte géographique. Afin d'éviter la stagnation des eaux de ruissellement, le niveau d'implantation du bâtiment est judicieusement étudié. Il assurera un égouttement naturel des eaux autour du bâtiment avec une pente minimale permettant de respecter l'écoulement naturel sur le site.

Calendrier prévisionnel : début des travaux - 1er octobre 2023 pour 18 mois.

(cf. annexe 4.3.1)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le complexe sera utilisé toute la semaine par les écoles, le centre de loisirs et les différentes associations sportives sur toute l'année. Des compétitions pourront y avoir lieu. Les locaux et l'ensemble du site seront entretenus dont les espaces verts par les employés municipaux.

Concernant les associations sportives, on recense :

- l'association de gymnastique qui compte 120 licenciés de 18 à 80 ans,
- l'association de football qui compte 190 licenciés dont 100 jeunes de moins de 18 ans,
- l'assocation de tennis qui compte 70 licenciés,
- l'association "Danse à Deux" composée de 70 personnes,
- l'association "Danse 2000" qui compte entre 200 et 250 adhéretns,
- l'association de basketball qui comte entre 160 et 180 licenciés.

La capacité d'accueil est la suivante : plateau omnisports 128 personnes - salle de danse 37 personnes - salle de convivialité 196 personnes - courts de tennis 50 personnes - gradins 437 personnes - salle de réunion 40 personnes - club house 59 personnes. Le chauffage du complexe est réalisé par une pompe à chaleur air/eau (les espaces sportifs ne sont pas chauffés) avec une consommation prévisionnelle suivant la RT2012 de 19,2 MWh. La production d'eau chaude sanitaire est réalisée par un générateur gaz naturel avec une consommation prévisionnelle suivant la RT2012 de 46,4 MWh. La ventilation mécanique des locaux représente une consommation prévisionnelle suivant la RT2012 de 5,7 MWh. L'éclairage des locaux est réalisé par des luminaires de technologie LED avec une consommation prévisionnelle suivant la RT2012 de 19,7 MWh. Intégration de 1500 m² de panneaux photovoltaïques offrant un bâtiment à énergie positive.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).							
Permis de construire n°085 284 22 C 0072 déposé le 25 novembre 2022. Archéologie préventive : le projet ne donne pas lieu à une prescription d'archéologie préventive (courrier du 17/01/23). Commission de sécurité : avis favorable en date du 23 janvier 2023. Commission accessibilité : avis favorable du 23 janvier 2023.							
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale de l'opération - préciser	les unités de mesure utilisées					
	eurs caractéristiques	Valeur(s)					
Surface de plancher dédiée au service public ou d'intérêt collectif Places de stationnement Terrain d'assiette du projet 1 038,80 m² 78 places (2000 à 2500 m²) 52 659 m²							
4.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. <u>01</u> °	53'12"002 Lat. 46°47'31"927					
Chemin du stade 85300 SOULLANS	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Communes traversées:						
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non X							
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non X 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	III HA	×	A 300 m de la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2.
En zone de montagne ?	in 8°	X	right lights and a light
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	teamques methodo el kā grod placemente esta esta esta esta esta esta esta es
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	to latelie 7 (d (a file to a late a l
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	entender in bloomest dies d'abriect. Se sorteur le la monoler d'abrigation de montralité à seu d'és par l'assende le montralité à seu d'és par l'assende le la montralité à seu d'és par l'assende le montralité à seu d'és par l'assende le montralité à l
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	The second secon
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			La commune fait l'objet d'un programme de prévention (PAPI - Baie de Bourgneuf) Le projet n'est pas concerné par le risque d'inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?			Le site a fait l'objet d'une étude préalable de sol par la société IGESOL pour une mission G2 AVP en date du 18.05.22
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Le site n'est pas directement concerné par des zonages d'inventaires ou protections règlementaires au titre du patrimoine naturel ou paysager ; qu'il se situe toutefois à 1 km du site Natura 2000 "Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutiers et Forêt de Monts".
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Le bâtiment ne pélèvera pas d'eau dans le milieu naturel et sera raccordé sur le réseau d'eau potable public avec un débit de point de calcul suivant le DTU 60.11 de 2,2 litres/seconde.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		Création d'un bassin de régulation d'une capacité de 396 m3 et raccordement à l'exécutoire. L'aménagement favorise la régulation des eaux pluviales par l'infiltration au sol comme les noues plantées en séparation du parking jusqu'au bassin de rétention au Sud de la parcelle en bordure du chemin de service. Pour les eaux usées, la commune s'est dotée d'un équipement nouveau en 2020 (station d'une capacité de 5000 équivalent-habitant).
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	English Andrews and Andrews an
Te a settino mi	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	efit d	×	To an an area of the second se
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		X	Un arrêté du Préfet a déterminé que la propriété qui jouxte le terrain concerné par le projet portant sur l'aménagement d'une zone d'activtés économiques qu'aucun habitat ou espèce d'intérêt communautaire n'ont été identifiés au droit du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Le projet est prévu en zone US du PLU approuvé en 2017 qui est une zone urbaine d'activités et d'équipements. Elle est destinée aux constructions liées aux activités et installations liées au service public ou d'intérêt général.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Projet prévu dans une zone sismique 3 suivant décret du 22 octobre 2010. Un rapport préliminaire parasismique a été établi par la société ESTB le 04/08/2022.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Les déplacements liés à ce nouvel équipement seront les mêmes que l'on rencontre actuellement. Le fait d'orienter le trafic vers le pôle sportif aménagé au coeur de la zone d'activités économiques ne pourra qu'apporter du confort aux habitants du centre bourg (moins de trafic = moins de nuisances sonores).
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Pendant les travaux, les bruits de chantier ne devront en aucun cas dépasser les niveaux sonores fixés par la règlementation en vigueur. L'isolation des locaux entre eux, en particulier pour les locaux bruyants et avec les circulations a été prise en compte. Il est de même pour les bruits d'impacts. Un soin particulier a été apporté à la toiture pour éviter la diffusion des bruits des précipitations, tant vis à vis des bâtiments eux-mêmes, que vis à vis des voisinages. Isolement aux bruits d'impacts 70dB

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×	□	Les fondations du bâtiment sont superficielles et sans incidence de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	×	Le bâtiment sera doté d'un éclairage extérieur permettant d'assurer depuis les façades un éclairement des chemins d'accès depuis les parkings jusqu'au hall d'entrée. Les luminaires réaliseront l'éclairement strictement nécessaire avec un éclairage exclusivement dirigé vers le bas. (ULOR - rendement supérieur au plan horizontal = 0), n'émettant donc pas dans le champs supérieur.
A. E. Somi	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	3 3 4	X	a in the grant and the an
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	The second and the second and sec
AMAGON BL	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	Pendant la phase travaux, les déchets de chantiers de bâtiment devront être gérés et traités par les entrepreneurs dans le cadre de la législation en vigueur. Centre d'enfouissement, valorisation des déchets.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	modifications sur les		X	
	activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non Si oui, décris			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
terrain enherb aménagé sur l Un réseau de c connectés au d être curés afin assurer l'écoul Cet équipeme	é présente une aire de a parcelle cadastrée sec drainage profond comp collecteur routier PVC p	jeu de ction B cosé de cériphé eau e e fossé d.	105 x 6 n°213 e drains rique, l t minir nord e	pazon naturel a été déplacé et a pris place au nord du terrain d'honneur. Le 188 mètres, soit une surface de 9 600m² avec les dégagements. Il a été d'une superficie de 12 222 m². PVC annelés a été réalisé à travers le fond de forme. Ces drains sont ui-même connecté au réseau existant. Les fossés contigües sont prévus d'niser les risques d'inondation du terrain. Une buse béton permet d'et le fossé ouest.
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques d négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pou une annexe traitant de ces éléments) :	lu proj ir plus	jet de: de pré	stinées à éviter ou réduire les effets écision, il vous est possible de joindre

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas une évaluation environnementale pour la raison suivan te :

Le projet jouxte la zone d'activités économiques "Le Bréchard" en cours d'aménagement pour laquelle Le Préfet de région Pays de La Loire a par arrêté du 27.07.2021 considéré que le projet par sa localisation et ses impacts n'était pas de nature à justifier la production d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet								
Notice explicative volet paysager complexe sportif. Notice explicative et plan du projet de construction du terrain de football. (6.1) Plan Masse projet repérège des Mues - complexe sportif Modelisation accoustique 3D impact sonore des équipements sportif Seu le voisinage. (6,1 > nuisances! Plan des réseaux (6.1 -> Ressources)								
9. Engagement et signature								
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus								
Fait à	SOULLANS	le, 16 mars 2023						
Signature Signature Soullans le, 16 mars 2023								